

**COMPTE-RENDU de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ARMG du 2 août 2023
(Association des Riverains de la Raise Maritaise et des Gollandières)**

Présents : 16 Adhérents de l'ARMG, 4 sympathisants

Pouvoirs : 14

Représentant de la Presse locale : M. Alain Pavan pour le Phare de Ré

Municipalité : M. le Maire, Gérard Juin en deuxième partie de l'AG

Ré-Avenir : Mme et M. D. Bertin

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE :

1. Rapport moral par le Président

Thierry Adam remercie les membres du Bureau pour leur implication lors des réunions avec la mairie, les rencontres sur site, la création dès 2019, puis l'alimentation régulière depuis lors du site internet www.raisemaritaise.com et de l'instagram [plus_belle_la_raise](https://www.instagram.com/plus_belle_la_raise).

Le Président rappelle que la première raison d'être de l'ARMG est l'organisation des flux autour de l'axe Raise Maritaise pour que les quartiers Sud ne deviennent pas les voies de délestage du Bois Plage, ainsi que la sécurisation des piétons et des cyclistes et le ralentissement de la circulation pour un partage harmonieux de cette desserte des plages dans un cadre apaisé, sécurisé, végétalisé, ...

Le dialogue s'est poursuivi avec la Municipalité que nous remercions. Voici le constat que nous pouvons faire :

- Depuis l'été 2022, matérialisation de bandes cyclables latérales tout au long de la Raise, faisant de celle-ci une chaussée à voie centrale banalisée, ce qui n'est pas toujours bien compris : trop d'excès de vitesse et de conduites à risques ont été constatées. Nous regrettons que la municipalité ait pris du retard pour les marquages au sol et panneaux. Une vingtaine de résines (revêtement de chaussée spécifique) seront installées, avec des carrefours surélevés en plateaux, en plus des 5 chicanes prévues au total sur la Raise. En attendant, l'ensemble reste extrêmement dangereux, surtout en saison, et particulièrement dans les virages avant Gros Jonc pour les piétons et les cyclistes.

- Le passage en zone 30 est acquis. Malheureusement le code de la route et les priorités à droite qui en découlent ne sont pas respectés. La signalisation est quasiment inexistante, deux panneaux de limitation de vitesse à 30 sur toute la longueur de la Raise.

- La première chicane a été installée de façon définitive : C'est une petite avancée car elle est trop longue et n'oblige pas les véhicules à ralentir – nous l'avons toujours dit , mais M. Vautey, Adjoint à la voirie, ne veut rien entendre-. De plus, elle ne permet pas le passage des cyclistes sur les bas-côtés, ce qui serait l'évidence. Si les cyclistes doivent passer au centre, ce choix nous paraît très dangereux.

- La seconde chicane a été installée à l'essai au niveau des 52-54 Raise Maritaise. Elle est mal placée, trop longue, la priorité des cyclistes n'est pas indiquée et les voitures passent en force quitte à foncer sur/frôler les cyclistes (cela nous est arrivé) et déborder sur les bas-côtés.

Après l'été, nous aurons une 3^{ème} chicane en test entre la rue des Pingettes et la Grande Noue, puis une 4^{ème} avant ou après le Pas des Bœufs. Nous avons insisté pour ne pas avoir de chicanes matérialisées par des plots en plastique, mais, pour des raisons de sécurité, ce sont des plots en plastique souples qui sont installés en test, comme pour la première chicane. En ce qui concerne la zone forestière avant Gros Jonc, la municipalité cherche à travailler avec les propriétaires des bandes privatives qui n'appartiennent pas à la commune et qui ne permettent pas, pour le moment, d'envisager des travaux.

Nous nous étonnons de ne pas avoir eu communication de l'étude demandée par la Mairie à Profile Etudes (nous n'avons pu qu'apercevoir un schéma). Pourquoi pas un peu plus de transparence et de concertation avec ce cabinet conseil ?

De nombreux points pour améliorer la vie des quartiers sud restent à traiter et nous allons les détailler dans les objectifs du prochain exercice.

VOTE DU RAPPORT MORAL : Unanimité

2.Approbation des comptes du quatrième exercice (du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023), Gilles Beck - Trésorier

Report à nouveau : 454,88 €

Dépenses :229 € (noter que l'assurance est obligatoire)

Adhésions : 345€ soit 69 adhésions réglées (sur un fichier de 97 adhérents en 2021 28 ne sont pas à tous à jour de leurs cotisations 2022-2023)

Solde au 31/07/23 : 571.31 €

VOTE : Unanimité

3. Renouvellement des Membres du Bureau, Gilles Beck

Conformément aux statuts, nous soumettons au vote la désignation des membres du Bureau. Sont candidats :

Thierry Adam

Odile Rojare

Gilles Beck

Elisabeth Gires

Michèle Delebarre

Pas d'autres candidats qui souhaiteraient se présenter ou rejoindre le Bureau

VOTE : Unanimité

4. Fixation de la cotisation annuelle 2023-2024 : 5 € - Gilles Beck

VOTE / Unanimité

5. Objectifs pour l'exercice 2023-2024 (ne donne pas lieu à vote) Odile Rojare

- Schéma global de voirie

En demandant la communication rapide de l'étude détaillée de Profile Etudes, L'ARMG demande à être associée à un schéma global de circulation dans les quartiers sud. Nous espérons un **planning précis pour une refonte harmonieuse, végétalisée et sécurisée des rues**, car on ne peut pas traiter du problème de la Raise Maritaise sans **réfléchir aux voies d'accès à cette rue et aux plages**.

Nous aimerions comprendre la logique du sens de la rue des Barjottes et de toutes ces rues qui descendent vers le marché, alors que très peu y remontent. Nous sommes **attachés au côté campagne de la Raise et au maintien du passage boisé dans de meilleures conditions de sécurité.**

Nous **continuons de demander l'enlèvement du rond-point des Brémaudières** (compétence municipale, et promesse de M. Le Maire de nous aider en ce sens) et remise dans son axe initial de la rue de la Glacière. Nous pensons qu'un **rétrécissement de la Raise à son entrée en provenance de la Couarde serait utile.** Nous **réitérons notre demande de chicanes végétalisées plus courtes, avec un passage vélos et piétons latéral.** Nous attendons avec impatience les **plateaux aux carrefours, des passages piétons matérialisés au sol, des panneaux et marquages,**

Sécurisation et continuité pour les chaussidoux (piétons et cyclistes) au niveau du rond-point des Brémaudières, vers La Couarde, et au niveau de la première chicane, il faut des passages piétons et vélos latéraux marqués clairement au sol,

- **Problème du passage des autocars, poids lourds et camionnettes Raise Maritaise, et l'interdiction aux moins de 3,5 t, Promesse de Monsieur le Maire en début de mandat, donc attendu depuis 2020.**

Nous insistons sur cette promesse ! Le refus du panneau d'interdiction aux 3,5 t par M. Vautey ne nous satisfait pas.

- **L'état des poubelles de tri carrefour du Pas des Bœufs : aucune avancée ! Nous avons demandé qu'elles soient cachées au moins partiellement et qu'il y ait une végétalisation le long du mur des riverains qui améliorerait le site. Que compte faire la municipalité pour y remédier ?**
- **Idem pour les poubelles de la rue des Dunes... Demandes répétées des riverains : Végétaliser et les cacher davantage. Exiger des exploitants du Beach Bar et de leurs voisins de s'impliquer et de mieux gérer leurs poubelles. Prendre des mesures coercitives ?**

Pour info : Des colonnes enterrées supplémentaires vont être installées rue de Gros Joncs/Courseau (Le Morinand) après l'été et aux Ardilliers en 2024. Tout cela prend du temps.

- **Riverains de l'Avenue de la Plage : Faudra-t-il attendre un accident pour que la municipalité réalise une bande cyclable qui permettrait aux cyclistes de remonter l'avenue de la Plage le long du cimetière en toute sécurité ? Nous ne comprenons pas pourquoi la zone bleue a encore été réinstallée le long du cimetière au lieu de la bande cyclable promise déjà sous la précédente mandature (voir les marquages au sol devant le cimetière) ? Le décroutage des arbres sera fait en 2024. Du retard dans la mise en place du projet de remontée des cyclistes le long du cimetière. 2024 ?**
- **La rue des Single pieds : la réfection de cette rue sera prévue dans les années à venir, au plus tard en 2026. L'ARMG invite les riverains à se manifester pour être consultés avant les travaux.**
- **Les Jardins d'Arcadie**
41 % de terre nue comme indiqué dans le permis de construire ? ils n'y seront pas puisque le dernier PC modificatif consiste à revendre aux cédants une partie du terrain que les Jardins d'Arcadie leur avaient acheté.
99 appartements, 40 places de parking...**pour l'ARMG le problème du stationnement reste entier : il déborde déjà dans tout le quartier. Nos attentes vis-à-vis de la municipalité sont fortes aussi sur ce dossier.**

Autres remontées des adhérents que nous avons déjà transmises en 2022 et 2023 :

Pourquoi ne pas passer en voies partagées à 20 km/h (panneaux bleus) Raise Maritaise mais aussi dans toutes les voies menant aux plages ? Pour le moment, seule une partie du centre bourg est en voies partagées à 20 km/h. Cela donne la priorité des piétons sur tous les véhicules, vélos, motos, autos... C'est acté à La Couarde notamment...

Demande de vigilance par la police municipale pour le respect des 30 km/h pas marqué au sol et encore insuffisamment appliqué, avec un radar mobile pédagogique, toujours promis, jamais installé,

Les riverains des chemins et venelles auraient aimé être consultés avant la réfection de leurs chemins : attention particulière à l'esthétique car nombreux sont ceux qui regrettent que la réfection soit trop bitumée, et surtout gravillonnée

Remarques répétées des riverains : Voies adjacentes de la Raise refaites de façon trop minérales : **rue des Barjottes, Impasse des Chardons Bleus, pins du domaine public jamais replantés après la rénovation du chemin des Grives, ...**

Pourquoi pas de caniveau central ?

En règle générale, il manque des bancs un peu partout, et ceux qui existent sont souvent en piteux état !

La zone de rencontre du marché-cimetière-avenue de la Plage se révèle peu pratique, non-esthétique et non aboutie avec des marquages au sol vélo, terminaison d'une bande cycliste jamais créée le long du cimetière. Danger pour les cyclistes qui remontent le sens interdit et se retrouvent au milieu du rétrécissement de l'Avenue de la Plage. **Demandes très nombreuses de la part de nos adhérents.**

Les riverains de la deuxième chicane demandent, pour des raisons de sécurité, le déplacement de cette chicane provisoire plus près des Impasses des Chardons Bleus et des Roses des Vents.

Demandes également de mesures de ralentissement de la circulation dans les rues du Centre Bourg et d'un plan de circulation cohérent compte tenu d'une des plus grandes fréquentations de l'île.

Nous avons invité certains membres de l'Association Ré-Avenir, très active sur le plan de la mobilité. Ils ont confirmé que tous les villages de l'île sont confrontés aux mêmes problèmes et approuvent nos actions compte tenu de l'urgence au niveau du Bois Plage qui ne bénéficie pas de voie de contournement.

6. Questions à M. Le Maire et Questions du Public

Nous sommes nombreux à penser que les choses ont pris trop de retard.

Thierry Adam rappelle que la municipalité a été élue sur une promesse d'un mandat participatif. Maintenant que nous sommes à mi-mandat, pourquoi tant de difficultés pour travailler vraiment avec l'ARMG ? nous sommes tous capables de comprendre les impossibilités... nous avons l'impression que tous les projets que nous vous soumettons depuis 3 ans ne sont pas entendus. Qu'en pensez-vous ?

A ces questions, M. Le Maire exprime des regrets sur l'absence de concertation : la municipalité est dans l'urgence, avec d'autres problèmes sur d'autres rues. Gérard Juin prononce le mot de « **voie de délestage** » pour la Raise en totale contradiction avec ses engagements précédents.

Nous demandons une fois de plus à être associés aux projets de Profile Etudes et à tous projets liés à la voirie.

Bien que le Code de la Route s'impose à tous, l'ARMG pense qu'un effort de pédagogie par une meilleure signalisation est indispensable.

M. Le Maire ne « peut pas » nous donner d'information sur le nouveau permis de construire de la **Résidence-Séniors.**

Rue du Peu Migné : nuisances diverses liées à la Poste. Cependant, il faut maintenir ce centre de tri dans le Bois Plage, et il devrait être déplacé dans un lieu plus adéquat.

Dangerosité de la portion boisée de la Raise, mauvais état des parties latérales de la voie, demande de sens unique sur cette portion (déjà demandé par l'ARMG)

Dangerosité de la portion boisée de la Raise, mauvais état des parties latérales de la voie, demande de sens unique sur cette portion (déjà demandé par l'ARMG)

Bande cyclable le long de l'avenue de la Plage au niveau du cimetière : tracé au sol depuis 2021... Il est très dangereux de remonter jusqu'au carrefour en vélo

Au sujet de la maison à un étage rue de la Glacière : Un débat s'engage sur la possibilité de poursuites administratives compte tenu de l'arrêt manifeste des travaux.

Une réunion est prévue en Mairie le 11 septembre 2023 pour reprendre tous ces points. Ce compte-rendu est transmis à tous les adhérents et à la municipalité.

A 18h00 la séance est levée suivie d'un pot de l'amitié.